

Ils font des mauvais choix et c'est nous qui payons !

C E extra !

La crise des boîtes de vitesses, perdue à Sochaux comme ailleurs. Les choix de la direction centrale et locale, sur la politique du zéro stock, montre encore une fois les limites et les incohérences de ce système.

Chômage le lundi, H+ le samedi. La direction bafoue notre vie privée, et pire, en annonçant les 2H de plus en équipe de VSD se permet encore de faire des réflexions sur nos weekends en déclarant : « il faut savoir relativiser ».

Aujourd'hui le numéro vert est activé pour tout et n'importe quoi, PSA voudrait que nous soyons corvéables à souhait ! Pour la CGT cette désorganisation de notre vie privée est intolérable et injustifiée.



Nous ne sommes pas responsables de leurs erreurs, nous n'avons pas à sacrifier nos vies pour eux !

La CGT revendique des heures de travail fixes, la suppression des H+, H-, du numéro vert, et de la GJP.

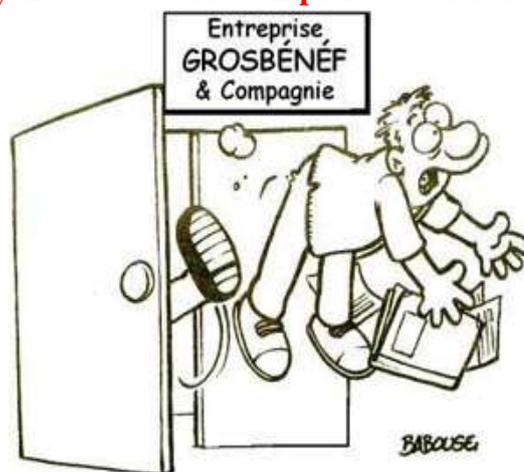
PMTC

120 ans d'existence, PSA et Mahindra pour fêter cela, annoncent 90 licenciements.

Face à PSA et Mahindra mais aussi au gouvernement, le rapport de force est la seule alternative pour les faire reculer.

Lors du rassemblement de vendredi les discours sur la sauvegarde de l'emploi des politiciens Barbier, Bourquin et Sommer ont été sifflés parce que ce sont les mêmes qui ont cautionnés les ordonnances Macron, loi travail etc. **Messieurs soyez plus cohérents et moins électoralistes !**

Nous sommes et resterons solidaires avec nos camarades de PMTC et nous ferons tous ce qu'il faut pour les aider dans ce combat. Peugeot a les moyens de sauver les emplois et doit le faire.



Débrayages à PSA Rennes

Jeudi 28 juin, pour protester contre les conditions de travail, la CGT de PSA Rennes a appelé à débrayer. 60 ouvriers du montage dont des intérimaires ont débrayé, une dizaine d'ouvriers du

Ferrage les ont rejoints ainsi que 40 ouvriers de l'équipe de nuit. Dans le nouvel atelier du montage, les salariés manquent d'équipement sanitaires, d'outils, de chaussures et de gants de sécurité et ont en plus des samedis à répétition.

A Rennes, les ouvriers ont raison de protester et à Sochaux, les problèmes sont les mêmes !

Erratum

Merci à celles et ceux qui, en lisant notre tract sur la chaleur, nous ont signalé une erreur, nous la rectifions : c'est en tournée B que la direction a mis la GJP mercredi dernier et non en tournée A.

Elections professionnelles 2018

En décembre 2018, les salariés de Sochaux et de Belchamp seront appelés à voter pour élire leurs représentants au CSE, remplaçant et fusionnant les CE, DP et CHSCT d'aujourd'hui.

Mais en menant dès aujourd'hui une campagne anti-cgt lors de tables rondes qu'elle organise, la direction montre que le seul syndicat qui défend les intérêts des salariés, c'est La CGT.

La direction, comme tous les 4 ans, joue la carte de la désinformation, de diabolisation de votre syndicat.

Elle pourra toujours essayer de faire tout pour influencer les votes, elle n'empêchera jamais les salariés de voter pour les uns ou pour les autres selon leurs convictions et envies de transformations de la société.

La direction ne se prive pas de brandir le respect des règles dans l'entreprise, mais oublie un peu trop vite celle de son obligation de neutralité. C'est ce que notre syndicat entend lui rappeler y compris au moyen des instances compétentes si cela devait s'avérer nécessaire.

Intérimaires

La CGT revendique l'embauche en CDI de nos 2200 camarades de travail intérimaires à Sochaux.

En cette période d'H-, les intérimaires ne sont pas traités comme les embauchés puisqu'ils perdent deux

jours sur leurs paies quand il y a deux H- dans le mois et n'ont une avance qu'à partir du 3^{ème} H-, avance qu'il faut rembourser en fin de contrat.

Droit de retrait

La loi a donné la possibilité à chaque salarié de préserver sa vie et sa santé en instaurant le « droit de retrait ».

Chaque salarié qui se considère « en danger », a le droit de quitter son poste de travail. Il doit seulement en informer sa hiérarchie. Ce « retrait » n'est ni un refus de travail ni une grève : **il ne peut donner lieu à aucune sanction ni aucune retenue sur salaire.**

Comment faire

- Le salarié n'est tenu à aucune formalité avant de se retirer du travail (aucun formulaire à remplir, aucune signature, ne peuvent être exigées). Il faut simplement informer sa hiérarchie.
- Afin que cette procédure soit le plus efficace possible, faites appel à un élu CGT qui déposera immédiatement un « droit d'alerte du CHSCT ». (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).
- Un hiérarchique, confronté à une situation de droit de retrait ne doit faire aucune pression sur le salarié pour lui faire reprendre le travail. Il ne doit pas non plus le faire remplacer par un autre salarié. En effet, dans les 2 cas, si un accident survenait, c'est sa **responsabilité pénale personnelle** qui serait engagée. Le hiérarchique prend, si nécessaire, les mesures d'urgence pour qu'aucun salarié ne soit exposé et alerte le service du personnel et/ou le service Prévention.
- Le service du personnel et/ou service Prévention procède à une enquête immédiate avec le salarié concerné, le membre du CHSCT et le hiérarchique afin de trouver une solution. En cas de désaccord, le CHSCT est réuni et l'Inspecteur du Travail peut être amené à trancher.

On est au boulot pour gagner sa vie, pas pour la perdre !

